

Madame la Présidente,

Chère Joëlle,

Je vous confirme la démission que j'ai présentée au Conseil du 29 mai, avec effet immédiat, de ma fonction d'administrateur auprès de la RTBF.

Dans le contexte actuel, je ne suis plus en capacité d'exercer ma fonction d'administrateur vu la manière dont le fonctionnement du Conseil est organisé sous votre présidence.

Cette situation rend impossible le travail de l'ensemble des administrateurs, de manière collégiale, sur les défis importants auxquels la RTBF est confrontée dans le cadre tracé par la déclaration de politique communautaire que la majorité politique gouvernementale issue des élections de juin 2024 a la responsabilité de mettre en oeuvre.

Dans un souci constructif, j'ai tiré la sonnette d'alarme à de multiples reprises, tant en privé que dans le cadre du Conseil, sur le dysfonctionnement du Conseil sous votre présidence. Je l'ai fait une dernière fois, de manière solennelle, lors du Conseil du 29 mai et une très large majorité d'administrateurs, tous bords politiques confondus, a reconnu la réalité de la situation. Néanmoins, alors même qu'il était demandé de mettre en continuation nos travaux pour avoir la possibilité de réfléchir rapidement ensemble aux conditions nécessaires à réunir pour rétablir la confiance et un support large du Conseil sur son mode de fonctionnement et les décisions à prendre, vous avez une fois de plus pris le parti d'imposer votre volonté en passant en force et en minorisant les administrateurs qui soulevaient pourtant des questions légitimes qui méritaient d'être investiguées et analysées.

Les symptômes de l'instrumentalisation du Conseil sont nombreux et je les ai portés à votre attention à plusieurs reprises:

- Vous rentrez dans la salle du Conseil ou du Comité Permanent, soit avec le PV décisionnel déjà écrit, soit vous l'écrivez en séance. Vous dépêchez le secrétaire du Conseil ou votre assistante pour retranscrire ou amender vos différents textes, n'hésitant pas à quitter régulièrement les réunions pour finaliser les textes, les imprimer et les distribuer en séance. Ceci est irrespectueux et

terriblement irritant et frustrant pour les collègues et autres participants à la réunion. Cela montre clairement aussi que votre objectif n'est pas d'animer la réunion ou de chercher à bâtir un consensus entre les différentes demandes et sensibilités présentes, mais de tenter d'aboutir à toute force sur l'objectif que vous vous êtes fixé au préalable.

- Le cadre décréteil et réglementaire applicable à la RTBF est déjà extrêmement contraint, notamment en matière de nouvelles désignations. Le rôle et la responsabilité du Conseil sont de mettre en oeuvre les meilleures procédures visant à trouver les meilleurs candidats pour les fonctions qui se libèrent. Entre l'empilement de contraintes additionnelles d'admissibilité ou de recevabilité, de travaux et jugements d'experts dont on nous dit ensuite qu'on ne peut plus les mettre en perspective, d'évaluations externes qui aboutissent de facto à des classements que l'on nous dit ensuite ne plus pouvoir revoir, d'applications larges de pseudo-théories d'égalité de traitement entre les candidats qui nous empêchent d'en auditionner certains, voire même de simplement prendre en considération leur candidature, la conséquence nette en devient un processus en pilotage automatique où le Conseil est purement et simplement dessaisi de ses prérogatives et ne peut plus exercer aucun jugement. L'exemple parfait en était le processus de désignation du directeur de l'information et des sports où, quelle que soit la qualité intrinsèque du candidat par ailleurs, le Conseil n'a pu jouer aucun rôle, ni délibérer collégalement sur quoi que ce soit puisqu'il n'y avait, du fait de la procédure que vous avez mouvementée, plus qu'un seul candidat (pour lequel vous n'avez jamais fait mystère depuis le début qu'il entraînait votre préférence). Il n'y avait plus qu'à pousser sur le bouton ...
- Le recours massif et à mes yeux largement excessif que vous faites à des consultations de cabinets d'avocats. Sous couvert de protéger la RTBF contre des risques juridiques, ces consultations sont commandées par vous, sans le contreseing d'aucun autre organe ou personne et viennent appuyer vos raisonnements visant à forcer ou empêcher tel ou tel raisonnement qui ne s'inscrirait pas dans la ligne de ce que vous souhaitez. Je n'ai jamais observé un tel fonctionnement dans aucun autre conseil d'administration. Il faudrait d'ailleurs que le Conseil s'interroge sur cette pratique et le coût qu'il représente pour l'entreprise.
- La mise en place, sous votre seule autorité, de procédures kafkaïennes qui n'ont pas d'équivalent dans d'autres conseils d'administration (anonymisation des candidatures, secret gardé vis-à-vis des autres administrateurs jusqu'au moment que vous jugez opportun, consultation de documents au secrétariat en dépit des possibilités digitales sécurisées qui sont utilisées en toutes autres circonstances, dépôt de documents en séance au dernier moment sans qu'on ait

réellement le temps d'en prendre connaissance, d'y réfléchir ou d'en délibérer, etc.). Couplé au fait que vous gérez le calendrier en mettant chaque fois le CP ou le CA dans l'obligation de décider le jour même en créant de fausses situations d'urgence ne permettant pas le temps du délibéré, d'une réelle conversation ou d'une mise en continuation si le sujet n'est pas mûr, comment s'étonner que les administrateurs aient le sentiment d'être totalement dépossédés de leur droits et prérogatives ? Lorsqu'une de mes collègues vous a récemment interpellée par écrit sur le sujet (sans concertation préalable avec moi d'ailleurs), vous lui avez adressé une réponse, sur un ton au surplus inutilement hautain et condescendant, qui indiquait clairement que toute alternative de fonctionnement aux choix que vous nous imposez était purement et simplement écartée. Pas de discussion, circulez ...

- Le processus relatif à l'élaboration de la stratégie est un autre bon exemple du processus de la seringue dans lequel vous placez le Conseil. On se retrouve aujourd'hui avec un travail de consultance mené sur instruction de l'administrateur général qui quittera ses fonctions en octobre ... pour la stratégie qui sera menée par le nouvel administrateur général pour les six prochaines années. Un travail dont je vous ai dit, avec d'autres, qu'il ne me paraissait pas porter sur les bonnes priorités, notamment celles dégagées par la déclaration de politique communautaire et qui devront être portées par le contrat de gestion qui sera négocié en 2027. On s'aperçoit, à la frustration de beaucoup d'administrateurs, que les travaux de Deloitte ne portent pas sur les sujets que nous souhaitons voir traités. Vous nous rétorquerez que tout ce processus a été approuvé par le conseil d'administration à l'unanimité en produisant un des PVs que vous avez préparé à l'époque et qu'il est difficile voire impossible de changer le cours des choses Ce travail est donc mal agencé, ne répond pas aux préoccupations de nombreux administrateurs et coûte un argent considérable à la RTBF qui par ailleurs se plaint régulièrement d'être mise au régime sec, mais il semble extraordinairement difficile de tout simplement l'arrêter, malgré notre demande expresse en ce sens.

Plus grave encore, si à l'issue de toutes ces pratiques, il devait encore subsister dans les rangs du Conseil une difficulté ou une réticence, vous cherchez non pas à trouver le consensus ou l'adhésion la plus large des membres du Conseil, mais au contraire à trouver des majorités au gré du vent et en fonction de vos objectifs. Je vous ai averti, de manière très claire, à plusieurs reprises, que ce mode de fonctionnement était délétère pour le fonctionnement collégial du Conseil où votre rôle essentiel est de viser le consensus entre tous. Vous n'en tenez aucun compte. Vous l'avez encore fait vendredi dernier.

Comment s'étonner dans ces conditions, du manque de cohésion d'un Conseil que vous ne faites pas travailler, ou de manière tellement contrainte qu'on ne parvient pas à dégager du temps de qualité pour aboutir, sur les sujets que nous décidons ensemble de traiter, à des délibérations où l'on bâtit sur l'intelligence collective de tous ? Je l'ai dit à plusieurs reprises, nous avons de belles personnalités autour de la table et des gens de qualité, tous bords politiques confondus. Mais nous ne parvenons pas, sous votre présidence, à utiliser ces compétences au bénéfice de l'institution et des missions qui sont les nôtres. L'effet net aujourd'hui est que l'image du Conseil est dépréciée dans l'ordre interne de l'institution, abîmée dans l'ordre externe et que nous peinons à attirer des candidatures de qualité pour les fonctions importantes que nous cherchons à pourvoir. Nos processus de recrutement abîment les candidats qui se présentent et effraient ceux que l'on aimerait voir se présenter. Le paradoxe étant également que l'on attribue tout ceci à des difficultés de nature politique, alors qu'en réalité les causes sont à mes yeux essentiellement liées à des questions de mauvaise gouvernance et d'organisation de nos travaux.

Il est déplorable également de constater le nombre et l'étendue des fuites dans la presse auxquelles nous avons été régulièrement confrontés, parfois même en temps réel lors de nos séances ! Comment voulez-vous établir et maintenir un climat serein au sein de notre Conseil dans de telles conditions ? L'image que nous donnons au monde extérieur est exécration et nuit évidemment à la RTBF.

Je vous l'ai dit, ainsi qu'à l'ensemble de nos collègues vendredi: ma confiance dans le bon fonctionnement du Conseil sous votre présidence était gravement ébranlée. Il me paraissait indispensable de prendre un temps - même court - de réflexion et d'introspection pour s'interroger sur notre fonctionnement et rétablir un climat qui permette de travailler sereinement, en confiance et de manière collégiale sur les prochaines étapes importantes qui demandent un soutien sans faille de l'ensemble du Conseil: nomination du directeur de l'information et des sports, nomination de l'administrateur général, débat sur la stratégie, mise en place du prochain contrat de gestion.

Votre réponse a été, une fois de plus, de passer en force pour atteindre l'objectif qui vous vous étiez fixé: procéder à la nomination, ce jour-là, en repoussant toute autre alternative sous toute une série de prétextes divers et variés, que je conteste tous d'ailleurs.

Si je devais résumer ma pensée et mon ressenti: vous ne présidez pas le Conseil, vous l'utilisez pour atteindre les objectifs qui vous sont propres.

Je n'ai donc pas d'autre choix, ainsi que mes collègues, que de démissionner de ce Conseil dysfonctionnel. Je ne veux pas continuer à me retrouver dans une situation où je suis régulièrement placé dans des situations où tout réel débat est en réalité impossible.

Pour le bon ordre, je tiens à préciser que rien de ce qui précède ne porte atteinte à l'appréciation que j'ai de votre personne et de vos qualités, comme je vous l'ai encore dit vendredi. J'ai du respect pour vos convictions, vos valeurs et la détermination que vous mettez dans vos combats. Ils sont légitimes car ils sont les vôtres. Mais je pense que la difficulté provient que l'on attend autre chose d'une présidence de Conseil où il faut créer une cohésion de l'ensemble des personnes présentes autour de la table au service d'un intérêt supérieur qui nous rallie, au-delà des convictions personnelles qui nous animent chacun. Et sur ce plan, malheureusement, on n'y est pas.

Veuillez croire, Madame la Présidente, chère Joëlle, à l'expression de mes sentiments distingués.

Axel Miller